

COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

PROCÈS-VERBAL de la séance du comité d'investissement commun du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 4 novembre 2015 à 16 h, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

Personnes présentes :	Richard Gadbois, représentant de la société civile et vice-président Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président Caryl Green, mairesse de Chelsea Roger Larose, maire de Pontiac Xavier Lécat, représentant de la société civile Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette Pierre Pharand, représentant de la société civile et trésorier
Personnes absentes :	Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Joanne Labadie, représentante de la société civile Donald Roy, représentant de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)
Personnes ressources :	Chantal Belleau, directrice générale Louise Marchildon, directrice générale adjointe Annik Jofette, technicienne à l'administration et à la comptabilité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Robert Goulet préside et ouvre officiellement la séance à 16 h 15.

CIC-15-83 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Denis Légaré

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CIC-15-84 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2015

CIC-15-85 **Proposé par** Roger Larose
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du comité d'investissement commun du 30 septembre 2015 tel que présenté.

3.2 Suivis au procès-verbal du 30 septembre 2015

Aucun suivi.

4. FINANCES

4.1 Tableau des fonds au 31 octobre 2015

Le tableau des fonds au 31 octobre 2015 est déposé pour information et présenté aux membres du comité d'investissement commun par la directrice générale.

5. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

5.1 Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité (FLI-FLS)

5.1.1 Studio L – Demande de moratoire

Attendu que la promotrice a fait une demande de financement au CLD le 1^{er} mars 2013 pour le projet « Studio Lpoz – Démarrage » et que cette demande a été acceptée par résolution le 5 juin 2013 sous le numéro R2013-CIC-56;

Attendu que la promotrice a refait une demande de financement le 8 janvier 2015 pour le projet « Studio L – Expansion » et que cette demande a été acceptée par résolution le 4 février 2015 sous le numéro CIC-15-04;

Attendu qu'une demande de moratoire de six mois (capital et intérêts) a été présentée au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que la promotrice a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse du dossier;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités des fonds FLI/FLS telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que la promotrice a pris toutes les décisions nécessaires pour redresser son entreprise et que le moratoire de six mois assurera un avenir à moyen terme à cette entreprise.

CIC-15-86 **Proposé par** Denis Légaré
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un moratoire de six mois, octobre 2015 à mars 2016, sur le capital et les intérêts des deux prêts FLI et FLS accordés à 8465088 Canada Inc. agissant sous le nom Studio L. Le capital et les intérêts seront répartis sur les versements mensuels restants pour ne pas rallonger la période de remboursement.

5.1.2 Nomad e-Learning – Addendum au contrat de prêt

Attendu que la promotrice a fait une demande de financement le 11 août 2011 pour le projet Nomad e-Learning Inc. et que cette demande a été acceptée par résolution le 7 septembre 2011 sous le numéro CIC-11-38;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a déjà conclu, avec la promotrice, une entente de paiement complémentaire au contrat de prêt # FLI-11-04 en janvier 2015;

Attendu que grâce à cette entente de paiement complémentaire, le CLD des Collines-de-l'Outaouais possède une caution personnelle de la promotrice couvrant la totalité de la créance de 15 047,03 \$;

Attendu que la promotrice a fait une demande pour obtenir une réduction de ses mensualités;

Attendu que par la présente entente de paiement, le CLD espère optimiser ses chances de récupérer cette créance;

Attendu que ladite entente, telle que présentée, prévoit le recouvrement complet de la créance dans les délais impartis par le gouvernement du Québec dans le cadre du remboursement du Fonds local d'investissement, soit en mars 2020;

Attendu que le projet outrepassé le cadre des règles et modalités du fonds FLI telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais qui prévoit un moratoire maximal total de deux ans (24 mois).

CIC-15-87 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de conclure une entente de mensualités réduites avec Nomad e-Learning conditionnellement à la signature d'un addenda au contrat de prêt stipulant que le remboursement du capital de la créance s'effectuera en 49 versements de 300 \$ et un versement de 347,03 \$ et que les intérêts seront remboursés à partir de janvier 2020 jusqu'en avril 2020 en 4 versements mensuels de 298,55 \$. Ladite entente est aussi

conditionnelle à l'engagement de la promotrice selon lequel l'entièreté du capital de sa créance sera remboursée au plus tard le 15 décembre 2019.

5.2 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)

Aucun dossier.

5.3 Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

Aucun dossier.

5.4 Fonds d'analyses et d'études (FAE)

5.4.1 Étude écologique et plan topographique pour Champboisé

Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président du CLD des Collines-de-l'Outaouais, quitte la réunion à 16 h 35.

Il rejoint le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais à 16 h 40 suite à la décision prise par les membres du comité d'investissement commun.

Attendu que la municipalité de L'Ange-Gardien a fait une demande de financement le 19 octobre 2015 pour le projet « Étude écologique et plan topographique pour Champboisé »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds d'analyses et d'études (FAE) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre dans le volet « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CIC-15-88

Proposé par Pierre Pharand

Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 5 000 \$ du Fonds d'analyses et d'études (FAE) à la municipalité de L'Ange-Gardien pour la réalisation du projet « Étude écologique et plan topographique pour Champboisé » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme et la disponibilité des fonds.

5.4.2 Plan d'affaires pour le produit mariage

Attendu que le projet permettra à la Maison Fairbairn de diversifier ses sources de revenus autonomes;

Attendu que la Maison Fairbairn a fait une demande de financement le 26 octobre 2015 pour le projet « Maison Fairbairn - Plan d'affaires pour le produit mariage »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds d'analyses et d'études (FAE) telles que décrites dans la Politique d'investissement du Fonds d'analyses et d'études (FAE) du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que la Maison Fairbairn a été reconnue comme entreprise d'économie sociale par le CLD des Collines-de-l'Outaouais le 28 janvier 2014;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a investi plus de 18 750 \$ pour l'acquisition d'équipements qui pourront être utilisés pour les mariages tels que la cabane des pionniers et la scène extérieure;

Attendu que le projet cadre avec l'objectif du secteur d'intervention « Tourisme » du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 à la stratégie d'action 3.3.16 qui vise à « soutenir la croissance et la diversification de l'offre touristique par le biais de pôles et de créneaux touristiques innovants », tel que

pourrait l'être le créneau mariage;

Attendu que le projet cadre avec l'objectif 3.2 du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 qui vise à « soutenir le développement de l'entrepreneuriat privé, de l'entrepreneuriat d'économie sociale et de l'entrepreneuriat collectif » selon la stratégie d'action 3.2.7 qui vise à « identifier des opportunités innovantes et des créneaux émergents où l'économie sociale devient un moyen de soutenir l'offre de nouveaux produits et services »;

Attendu que Tourisme Outaouais a identifié Chelsea-Wakefield (La Pêche)-Parc de la Gatineau comme l'un des trois pôles de développement touristique importants en Outaouais;

Attendu que le blogue de Tourisme Outaouais présente le Pont couvert Gendron à Wakefield (La Pêche) comme un site de choix pour tenir un mariage et une séance photo;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a identifié le secteur Wakefield (La Pêche)-Chelsea comme possédant un fort potentiel comme destination mariage dans la région de l'Outaouais;

Attendu que le projet permettra à la Maison Fairbairn de diversifier ses sources de revenus autonomes.

CIC-15-89 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 4 125 \$ du Fonds d'analyses et d'études (FAE) à la Maison Fairbairn pour la réalisation du projet « Maison Fairbairn - Plan d'affaires pour le produit mariage » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme et la disponibilité des fonds.

5.4.3 Études – Productions Joie Verte Inc.

Attendu que l'entreprise Les Productions Joie Verte Inc. a fait une demande de financement au CLD des Collines-de-l'Outaouais le 23 octobre 2015 pour le projet « Études - Les Productions Joie Verte Inc. »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds d'analyses et d'études (FAE) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CIC-15-90 **Proposé par** Denis Légaré
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une subvention maximale de 5 000 \$ du Fonds d'analyses et d'études (FAE) à l'entreprise « Les Productions Joie Verte Inc. » pour la réalisation du projet « Études - Les Productions Joie Verte Inc. » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'entreprise et la disponibilité des fonds.

5.5 Fonds de développement culturel (FDC)

5.5.1 Aménagement paysager du site historique du Cimetière Protestant Old Chelsea - Désengagement

Attendu que le 10 juin 2015, le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais accordait une subvention maximale de 5 000 \$ du Fonds de développement culturel (FDC) à la municipalité de Chelsea pour la réalisation du projet « Aménagement paysager du site historique du Cimetière Protestant Old Chelsea »;

Attendu que le promoteur a avisé le CLD des Collines-de-l'Outaouais que le projet ne

pourra pas se réaliser tel que prévu;

Attendu que le promoteur a demandé que la somme de 5 000 \$ soit désengagée du Fonds de développement culturel;

Attendu que la somme de 5 000 \$ sera libérée à même l'Entente de développement culturel (EDC) afin de permettre le financement de projets patrimoniaux tel que prévu initialement.

CIC-15-91 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais désengage le montant de 5 000 \$ à même le Fonds de développement culturel (FDC) attribué à la municipalité de Chelsea pour la réalisation du projet « Aménagement paysager du site historique du Cimetière Protestant Old Chelsea » et libère la somme de 5 000 \$ afin de permettre le financement de projets patrimoniaux tel que prévu initialement au Plan d'action de l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017.

5.6 Fonds du Pacte rural (FPR)

Aucun dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES

1) Voie ferrée à Chelsea

Caryl Green informe le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais que la municipalité de Chelsea a reçu une demande de la part des promoteurs du projet de Train touristique à Wakefield (La Pêche) afin que ce dernier puisse potentiellement se rendre à la carrière de Farm Point. Le train ne se rendra jamais jusqu'à Chelsea. La voie ferrée située à Chelsea sera transformée en sentier récréotouristique puisqu'il a été confirmé qu'il était possible de retirer les rails. Une étude à cet effet sera réalisée.

2) Produit ski de fond

Louise Marchildon informe les membres du comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais que Tourisme Outaouais a maintenant reconnu l'importance du produit « ski de fond » sur la scène touristique régionale. Un projet est en développement afin de promouvoir ce produit qui est très important dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais étant donné que plusieurs événements de haut niveau ont lieu sur notre territoire tels le Marathon canadien, la Gatineau Loppet (événement international), les Championnats de l'Est et le Sprint jeunesse à Chelsea.

3) Produit vélo

Louise Marchildon informe le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais qu'une étude est en cours concernant le développement du produit vélo en Outaouais. Il existe cinq circuits vedettes dans la région. Ce sont des circuits cyclo-sportifs, et non des circuits récréatifs, qui seront développés comme produit touristique en Outaouais.

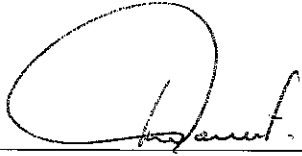
7. PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

La prochaine séance du comité d'investissement commun est prévue le 2 décembre 2015 à 16 h.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CIC-15-92 **Proposé par Richard Gadbois**
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que la séance du comité d'investissement commun soit levée à 17 h 20.



Robert Goulet
Président



Richard Gadbois
Vice-président